



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° N° 02/ DRAI/MS/BH/ 2021

Le mardi 15 juin 2021 à 10h, il sera procédé, dans la salle de réunion à la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi au complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'**acquisition et installation des téléviseurs avec supports muraux, mise en service et configuration des téléviseurs pour le compte du ministère des habous et des affaires islamiques - délégation régionale des affaires islamiques de la région Marrakech-Safi, En lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de construction et équipement de la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la région Marrakech-Safi, complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail du ministère des habous et des affaires islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Soixante-dix mille Dhs (70 000,00 Dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 36 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi, Complexe administratif et culturel Mohammed VI, Bab Ighli, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : La date limite de dépôt des fiches techniques du matériel demandé est le lundi 14 juin 2021 à 16h30, au Siège de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Marrakech-Safi.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 3 du règlement de consultation conformément à l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.